



Projet de résolutions

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, les approuve ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 comportant le bilan et le compte de résultats tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve de leur gestion aux administrateurs.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes concernant les conventions réglementées visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme, approuve les mentions y figurant.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, constatant l'existence d'un bénéfice net de 6 355 940 481 FCFA et compte tenu du report à nouveau antérieur de 29 312 852 FCFA, décide d'affecter le bénéfice disponible de 6 385 253 333 FCFA de la manière suivante :

- | | | |
|--|---|---------------------|
| – à la distribution d'un dividende global pour | : | 6 384 000 000 F CFA |
| – au report à nouveau pour | : | 1 253 333 F CFA |

Ainsi chacune des 2 800 000 actions formant le capital recevra un dividende brut de 2 280 F CFA. Le dividende sera mis en paiement à compter du 30 mai 2012.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux administrateurs, en rémunération de leurs activités, à titre d'indemnité de fonction, une somme globale annuelle de 29 000 000 F CFA, dont la répartition sera effectuée par le Conseil d'Administration.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Jacques CASSAGNE de son mandat d'administrateur à compter de la levée de la présente séance. L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de sa gestion à Monsieur Jean-Jacques CASSAGNE.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Flore KONAN DJEDJI de son mandat d'administrateur à compter de la levée de la présente séance. L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de sa gestion à Madame Flore KONAN DJEDJI.

Septième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation à la fonction d'administrateur de Monsieur Dominique KAKOU, faite par le Conseil d'Administration en sa séance du 22 août 2011 en remplacement de Monsieur Marcel ZADI KESSY, démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Dominique KAKOU exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de sa gestion à Monsieur Marcel ZADI KESSY.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur, de l'Etat de Côte d'Ivoire représenté par Madame BOUEDY Chantal, demeurant à Abidjan, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet MAZARDS et GERARD représenté par Monsieur Armand FANDOHAN pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir, partout où besoin sera, toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qui seraient nécessaires.

